



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 25
Représentés : 6

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 25/06/2024

Date d'affichage : 26/06/2024

**de la commune de COGOLIN
Séance du Mardi 2 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **deux juillet à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Jacki KLINGER - Patricia PENCHENAT - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Jean-Pascal GARNIER - Michaël RIGAUD - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY - Christiane COLOMBO -

POUVOIRS :

Audrey TROIN	à	Sonia BRASSEUR
Corinne VERNEUIL	à	Christiane LARDAT
Florian VYERS	à	Geoffrey PECAUD
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTS :

Erwan DE KERSAINTGILLY - Audrey MICHEL -

SECRETARIE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs municipaux, comme indiqués dans le document joint.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'actualisation générale des tarifs mais la création de tarifs intermédiaires pour les manèges et attractions et la précision des occupations soumises au forfait électricité.

Les seuls tarifs en augmentation sont les tarifs réglementés, à savoir la taxe sur la publicité, par application des tarifs de droit commun et les opérations de fourrière automobile.

N° 2024/07/02-07

ACTUALISATION DES TARIFS ET REDEVANCES 2025



N° 2024/07/02-07

ACTUALISATION DES TARIFS ET REDEVANCES 2025

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

FIXE les tarifs et redevances à compter du 1^{er} janvier 2025, comme indiqués dans le tableau, ci-joint.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 24 POUR - 7 ABSTENTIONS (Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY).**

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

OBJET DES AUTORISATIONS	Désignation	base		
STATIONNEMENT de VEHICULES				
Stationnement de taxis et auto-école	Par véhicule	MOIS	supprimé	supprimé
Voiture en exposition à caractère commercial	Par véhicule	JOUR	28,00	28,00
Car, camping-car, caravanes, camions, etc. pour exposition / vente à caractère commercial	Par véhicule	JOUR	103,00	103,00
Camion restauration rapide (foodtruck) avec fourniture d'eau ou électricité	Par véhicule	JOUR	60,00	60,00
Camion restauration rapide (foodtruck) sans fourniture d'eau ou électricité	Par véhicule	JOUR	30,00	30,00
MARCHES ET FOIRES				
Marchés (ml) hiver	Mètre linéaire	JOUR	1,70	1,70
Marchés (ml) été	Mètre linéaire	JOUR	2,50	2,50
Foires	Mètre linéaire	JOUR	2,50	2,50
exposants/animations (salons)	Mètre linéaire	JOUR	1,00	1,00
HALLE COUVERTE				
métiers de bouche	Mètre carré	MOIS	10,30	10,30
autres	Mètre carré	MOIS	20,60	20,60
FETES FORAINES ANNUELLES				
Baraques / remorques (Loterie, jeux d'adresse, tirs)	Mètre linéaire	JOUR	2,00	2,00
Forfait électricité pour baraques/ remorques	l'UNITE	JOUR	7,00	7,00
Manèges et attractions diverses				
- Moins de 50 m ²	l'UNITE	JOUR	15,50	15,50
- de 50 à moins de 100 m ²	l'UNITE	JOUR	27,00	27,00
- de 100 à moins de 200 m ²	l'UNITE	JOUR	60,00	supprimé
- de 100 à moins de 150 m ²	l'UNITE	JOUR		40,00
- de 150 à moins de 200 m ²	l'UNITE	JOUR		53,00
- de 200 m ² à moins de 250 m ²	l'UNITE	JOUR		65,00
- supérieur à 250 m ²	l'UNITE	JOUR		75,00
Forfait électricité pour manèges & attractions/ stands alimentaires/ casinos/machines à sous	l'UNITE	JOUR	15,00	15,00
Jeux et distributeurs	l'UNITE	JOUR	5,40	5,40
CIRQUES et SPECTACLES DIVERS de MOINS de 30 m de diamètre				
- sans chapiteau et sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	95,00	95,00
- avec chapiteau et sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	135,00	135,00
CIRQUES et SPECTACLES DIVERS de PLUS de 30 m de diamètre				
- Sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	795,00	795,00
DIVERS				
Marquises, auvents fixés au sol sans fermeture, parasols avec pied unique ou store banne et double banne sur pied, balustres ou jardinières posées au sol	Mètre carré	AN	25,00	25,00
Stores banne ou vélum (Sans appui au sol)	Mètre carré	AN	13,40	13,40
Étalages (y compris rôtissoires, présentoirs, distributeurs etc...)	Mètre carré avec forfait minimum 1 m ²	AN	37,90	37,90
Étalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires ponctuelles) redevance minimum		JOUR	140,00	140,00
Étalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires hebdomadaires) square J. Moulin - redevance minimum		JOUR	500,00	500,00
Étalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires hebdomadaires) Nègresse - redevance minimum		JOUR	530,00	530,00
Déballage, vide-grenier redevance minimum	l'UNITE (stand)	JOUR	1,00	1,00
Caisson en saillie avec ou sans store, volet roulant ou formant enseigne	Mètre carré	AN	53,35	53,35
Terrasse ouverte	Mètre carré	AN	51,30	51,30



OBJET DES AUTORISATIONS	Désignation	base		
Terrasse ouverte (saison)	Mètre carré	MOIS	10,30	10,30
Terrasse ouverte avec mise à disposition du plancher (saison)	Mètre carré	MOIS	20,60	20,60
Terrasse semi-fermée	Mètre carré	AN	77,25	77,25
Terrasse fermée par bâche ou matériaux légers	Mètre carré	AN	89,10	89,10
Terrasse fermée hermétiquement	Mètre carré	AN	117,80	117,80
Extension de terrasse (exceptionnelles) hors Bravades et fête de la musique	Mètre carré	JOUR	2,10	2,10
CHANTIERS TEMPORAIRES				
Echafaudage, palissade, dépôt de matériaux, stationnement d'engins, stationnement d'appareils divers - chantiers < 1 000 m ² de surface de plancher	Mètre carré	JOUR	1,55	1,55
Echafaudage, palissade, dépôt de matériaux, stationnement d'engins, stationnement d'appareils divers - chantiers ≥ 1 000 m ² et < 6 000 m ² de surface de plancher	Mètre carré	JOUR	3,10	3,10
Echafaudage, palissade, dépôt de matériaux, stationnement d'engins, stationnement d'appareils divers - chantiers ≥ 6 000 m ²	Mètre carré	JOUR	0,65	0,65
Neutralisation de places de stationnement sur voirie (hors occupation)	Place	JOUR	12,50	12,50
ENSEIGNES & PREENSEIGNES (TLPE) : application des tarifs de droit commun				
NB : d) et e) tarifs doublés pour la superficie des supports excédant 50 m²				
a) enseignes ≤ 12 m ²	Mètre carré	AN	17,70	18,60
b) enseignes (> 12 m ² et ≤ 50 m ²)	Mètre carré	AN	35,40	37,10
c) enseignes (> 50 m ²)	Mètre carré	AN	70,80	74,20
d) dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques ≤ 50 m ²	Mètre carré	AN	17,70	18,60
e) dispositifs publicitaires et préenseignes numériques ≤ 50 m ²	Mètre carré	AN	53,10	55,70
PUBLICITE				
Bureau de vente pour promotion immobilière et divers (inférieur ou égal à 20 m ²)	l'UNITE (20m ²)	MOIS	640,00	640,00
Bureau de vente pour promotion immobilière et divers (par tranche de 10 m ² supplémentaire)	l'UNITE (10m ²)	MOIS	160,00	160,00
Chevalets publicitaires (limité à 1m ²)	Mètre carré	AN	38,10	38,10
AMENAGEMENTS PMR				
Rampes fixes	Mètre carré	AN	69,00	69,00
Rampes rétractables	Mètre carré	AN	47,00	47,00

	2024	2025
Tarification location structures sportives		
*stades / heure	20,60	20,60
*stades : majoration weekend & j. fériés	30%	30%
*gymnases / heure	20,00	20,00
*gymnases : majoration weekend & j. fériés	30%	30%
Cotisations médiathèque (gratuité pour les - de 17 ans et les plus de 90 ans)		
* abonnement annuel cogolinois (7 livres +7 revues + 3 autres supports CD ou DVD)	15,50	15,50
* abonnement annuel non cogolinois (7 livres +7 revues + 3 autres supports CD ou DVD)	35,00	35,00
*caution demandée aux vacanciers	supprimée	supprimée
*location livres - vacanciers	0,70	0,70
*locations livres nouveaux - vacanciers	1,60	1,60
* frais de remplacement de la carte d'adhérent en cas de perte/vol/destruction	5,00	5,00
Accès internet à la bibliothèque		
*lecteurs inscrits : la 1ère demie heure gratuite puis la 1/2 H	gratuite	gratuite
*non inscrits : l' heure	gratuite	gratuite
*impressions : la page	0,18	0,18
Salles municipales - location		
* Centre Maurin des Maures - grande salle :		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques) : réunions	gratuite	gratuite
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques) : forfait nettoyage après réception	90,00	90,00
- Autres : AG/Réunions (la 1/2 journée)	155,00	155,00
- Autres : Organisations salons, expositions	620,00	620,00
* Bastide Pisan - salle de réception		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)	gratuite	gratuite
- réunions (syndic, autres associations) (la 1/2 journée)	130,00	130,00
- formations demandeurs emploi forfait par 1/2 j	110,00	110,00
- expositions (la semaine)	220,00	220,00
* Bastide Pisan - salles de réunion		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)		
- réunions (syndic, autres associations, autres organismes) forfait par 1/2 j	85,00	85,00
- formations demandeurs emploi forfait par 1/2 j	75,00	75,00
* Le Château - salle de réunion		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)	gratuite	gratuite
- réunions (syndic, autres associations, autres organismes) forfait par 1/2 j	85,00	85,00
* Expositions La Chapelle		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques) : réunions	gratuite	gratuite
- Moyenne saison : avril/mai/juin (1 semaine)	50,00	50,00
- Moyenne saison : avril/mai/juin (2 semaines)	90,00	90,00
- Moyenne saison : avril/mai/juin (mois)	150,00	150,00
- Haute saison : juillet/août/septembre (1 semaine)	80,00	80,00
- Haute saison : juillet/août/septembre (2 semaines)	150,00	150,00
Salles municipales - forfait ménage après réception	90,00	90,00
Extraits de matrice et de plan		
* extrait de matrice (par feuillet)	2,00	2,00
* extrait de plan A4	3,00	3,00
* extrait de plan A3	3,00	3,00

	2024	2025
Photocopies et Cédérom(tarifs maxima arrêté 01/10/2001)		
Photocopies A4	0,18	0,18
Photocopies A3	0,51	0,51
Fourniture et gravure de Cédérom	2,75	2,75
Tarif des frais de garde et d'enlèvement des véhicules mis à la fourrière municipale (arrêté ministériel du 14/11/2001 modifié le 29/02/2024) : application des tarifs maxima. Quelques exemples :		
1) mise en fourrière VP		
*immobilisation matérielle	7,60	7,60
*opérations préalables	15,20	15,20
*opérations d'enlèvement	121,27	127,65
2) mise en fourrière autres véhicules immatriculés (y compris cyclomoteurs et autres non soumis à réception)		
*immobilisation matérielle	7,60	7,60
*opérations préalables	7,60	7,60
*opérations d'enlèvement	45,70	45,70
3) frais de garde et mise en vente		
*garde journalière	6,42	6,75
* mise en vente	100,00	100,00
4) frais de garde et expertises autres véhicules immatriculés (y compris cyclomoteurs et autres non soumis à réception)		
*garde journalière	3,00	3,00
*mise en vente	50,00	50,00